

Architecte d'intérieur

RNCP38522 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	233n
Formacode(s)	45015
Code(s) ROME	F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	21/12/2028

Certificateur(s)

SARL INSTITUT CREAD · SIRET : 48806311600021

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Depuis sa création, CREAD forme les architectes d'intérieur de demain (créatifs, techniciens et gestionnaires), et s'attache à faire évoluer son dispositif de certification au regard des exigences du secteur et des nouveaux défis à relever, s'appuyant sur une veille permanente ainsi que sur ses liens privilégiés avec les professionnels de l'architecture d'intérieur.

La certification délivrée par CREAD répond ainsi aux principaux besoins en compétences du secteur tels qu'identifiés aujourd'hui :

- Allier créativité et maîtrise technique
- Répondre aux enjeux d'écoresponsabilité
- Développer une expertise en modélisation des informations du bâtiment
- Manager l'ensemble des dimensions du projet

ACTIVITÉS VISÉES

L'Architecte d'intérieur réalise principalement les activités suivantes, en s'inscrivant dans une démarche écoresponsable :

Rédaction d'un cahier des charges, du cadre de la prestation et d'un diagnostic déterminant la faisabilité du projet.

Formulation et argumentation d'une démarche esthétique (concept esthétique général) et d'une démarche architecturale originales enrichies des innovations récentes, en cohérence avec le cahier des charges et le programme établis.

Définition de la signature architecturale, précision et chiffrage de la démarche esthétique.

Traduction des préconisations esthétiques en réalisations graphiques.

Élaboration des plans techniques digitalisés (maquettes numériques) et réalisation des formalités administratives préalables aux travaux.

Réalisation d'un chiffrage complet des travaux et formalisation du contrat de mission dans le respect de l'enveloppe budgétaire délimitée par le client.

Management d'une équipe dédiée à la conception technique et esthétique du projet.

Coordination des prestataires sélectionnés et des travaux du projet.

Gestion des aspects administratifs, juridiques et financiers liés à la réalisation du projet, en fonction du statut avec lequel exerce l'Architecte d'intérieur (indépendant ou salarié).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser une demande et établir la faisabilité du projet d'architecture d'intérieur.

- Réaliser une veille régulière sur les différents aspects inhérents à l'architecture d'intérieur afin de pouvoir formuler une réponse à la demande d'un client s'inscrivant dans les dernières évolutions, innovations et réglementations.
- Analyser les besoins et attentes du client en mobilisant des techniques d'entretien et en adoptant une posture d'écoute adaptées pour pouvoir les retranscrire précisément dans un cahier des charges.
- Rédiger le programme du projet, pour définir le cadre de la mission (conception seule ou conception et réalisation des travaux, ...), l'enveloppe budgétaire globale et les délais.
- Diagnostiquer le lieu à investir pour connaître précisément sa surface, identifier ses contraintes techniques et déterminer la faisabilité du projet, en s'inscrivant dans une démarche écoresponsable.
- Mobiliser ses connaissances avancées des tendances décoratives et des courants de création, en s'appuyant sur des recherches spécialisées et en s'enrichissant des innovations récentes, pour aboutir à une démarche esthétique respectueuse du cadre validé par le client et des principes d'écoresponsabilité.
- Formuler plusieurs choix de répartition des espaces en fonction des usages et des usagers, en prenant en compte la sécurité des personnes et les éventuelles situations de handicap, pour aboutir à une démarche architecturale originale, qualitative et fonctionnelle, riche en marqueurs architecturaux.
- Soumettre sa démarche esthétique et architecturale et argumenter ses choix pour convaincre son client et lancer le développement du projet.

Développer la conception créative du projet d'architecture d'intérieur.

- Tracer des plans de répartition des volumes colorimétriques, renseignés et normalisés, afin de traduire la démarche esthétique et architecturale pour chaque zone d'usage et de permettre au client de voir les agencements et aménagements intérieurs.
- Sélectionner des matériaux naturels et recyclables, prenant en compte l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et les normes de sécurité s'appliquant le cas échéant, pour garantir une qualité environnementale et d'usage du projet.
- Réaliser une planche de synthèse des matériaux sélectionnés en les regroupant par zone d'usage afin de préciser la démarche esthétique.
- Chiffrer les matériaux et les mobiliers sélectionnés pour s'assurer de l'adéquation des coûts avec le budget défini par le client.
- Mobiliser les outils digitaux spécialisés de projection dans le volume et/ou réaliser des croquis à la main pour traduire les préconisations esthétiques .
- Réaliser des simulations digitales , concrètes et compréhensibles, en utilisant les outils adaptés, pour permettre au client de se projeter dans son futur volume.

Développer la conception technique du projet d'architecture d'intérieur.

- Réaliser les plans structurels en gros œuvre et/ou second œuvre (liés aux murs, plafonds, planchers, cloisons...) en mobilisant ses connaissances avancées du bâtiment et en intégrant les grands principes de l'éco-conception, pour les transmettre aux entreprises exécutantes et aux administrations.
- Réaliser les plans techniques liés au fonctionnement et à l'exploitation des bâtiments (fluides, sécurité des biens et des personnes, façade/enseigne...), en préconisant des matériaux respectueux des enjeux écologiques et favorisant la sobriété énergétique, et en tenant compte, le cas échéant, des normes liées à l'accessibilité, pour les transmettre aux entreprises exécutantes et aux administrations.
- Mobiliser des outils digitaux spécialisés en modélisation des informations du bâtiment pour réaliser l'ensemble des maquettes numériques du projet.
- Compléter, le cas échéant, les documents administratifs et réglementaires pour la réalisation des travaux envisagés.
- Élaborer un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), regroupant le Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Cahier de Clauses Techniques et Particulières (CCTP) pour établir et valider l'enveloppe budgétaire « travaux » du projet.
- Élaborer le Contrat de Mission pour établir et valider l'enveloppe budgétaire « assistance à maîtrise d'œuvre » du projet.

Manager et piloter un projet d'architecture d'intérieur.

- Constituer une équipe pluridisciplinaire et déterminer les rôles et missions de chacun en tenant compte des situations éventuelles de handicap, pour réunir toutes les compétences nécessaires à la réalisation du projet d'architecture d'intérieur.
- Superviser la réalisation des missions de chacun et partager l'avancement du projet auprès de toute l'équipe pour garantir une communication fluide, régulière et favoriser les performances collectives.

- Sélectionner les prestataires compétents, parmi son réseau professionnel et en fonction du DCE établi, et leur transmettre des directives claires, pour garantir le bon déroulement du projet dans le respect des délais impartis et des règles de sécurité.
- Piloter des réunions régulières avec l'ensemble des prestataires pour rendre compte de la bonne exécution des travaux et prévenir les conflits éventuels.
- Réceptionner les travaux réalisés pour valider leur conformité réglementaire et contractuelle, en listant les réserves éventuelles ainsi que les dispositifs à mettre en place pour les lever.
- Déterminer et effectuer les demandes d'autorisation réglementaires requises le cas échéant pour assurer la conduite du projet dans le respect de la législation en vigueur et garantir la sécurité des hommes qui travaillent sur les chantiers.
- Se munir de la protection juridique adaptée pour pouvoir prévenir les risques éventuels liés à la réalisation du projet.
- Garantir l'équilibre des coûts liés au projet dans une démarche RSE afin de pouvoir investir dans les moyens matériels et techniques nécessaires au projet et d'assurer la rentabilité de son activité sur le long terme.

Blocs de compétences

RNCP38522BC01 — Analyser une demande et établir la faisabilité du projet d'architecture d'intérieur.

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser une veille régulière sur les différents aspects inhérents à l'architecture d'intérieur afin de pouvoir formuler une réponse à la demande d'un client s'inscrivant dans les dernières évolutions, innovations et réglementations.

Analyser les besoins et attentes du client en mobilisant des techniques d'entretien et en adoptant une posture d'écoute adaptées pour pouvoir les retranscrire précisément dans un cahier des charges.

Rédiger le programme du projet, pour définir le cadre de la mission (conception seule ou conception et réalisation des travaux, ...), l'enveloppe budgétaire globale et les délais.

Diagnostiquer le lieu à investir pour connaître précisément sa surface, identifier ses contraintes techniques et déterminer la faisabilité du projet, en s'inscrivant dans une démarche écoresponsable.

Mobiliser ses connaissances avancées des tendances décoratives et des courants de création, en s'appuyant sur des recherches spécialisées et en s'enrichissant des innovations récentes, pour aboutir à une démarche esthétique respectueuse du cadre validé par le client et des principes d'écoresponsabilité.

Formuler plusieurs choix de répartition des espaces en fonction des usages et des usagers, en prenant en compte la sécurité des personnes et les éventuelles situations de handicap, pour aboutir à une démarche architecturale originale, qualitative et fonctionnelle, riche en marqueurs architecturaux.

Soumettre sa démarche esthétique et architecturale et argumenter ses choix pour convaincre son client et lancer le développement du projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle simulée.

- Formalisation d'un dossier de faisabilité (cahier des charges/ cadre du programme / diagnostic du projet et plan d'état des lieux)
- Réalisation et présentation à l'oral d'une esquisse ou étude préalable.

RNCP38522BC02 — Développer la conception créative du projet d'architecture d'intérieur.

LISTE DE COMPÉTENCES

Tracer des plans de répartition des volumes colorimétriques, renseignés et normalisés, afin de traduire la démarche esthétique et architecturale pour chaque zone d'usage et de permettre au client de voir les agencements et aménagements intérieurs.

Sélectionner des matériaux naturels et recyclables, prenant en compte l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et les normes de sécurité s'appliquant le cas échéant, pour garantir une qualité environnementale et d'usage du projet.

Réaliser une planche de synthèse des matériaux sélectionnés en les regroupant par zone d'usage afin de préciser la démarche esthétique.

Chiffrer les matériaux et les mobiliers sélectionnés pour s'assurer de l'adéquation des coûts avec le budget défini par le client.

Mobiliser les outils digitaux spécialisés de projection dans le volume et/ou réaliser des croquis à la main pour traduire

les préconisations esthétiques .

Réaliser des simulations digitales, concrètes et compréhensibles, en utilisant les outils adaptés, pour permettre au client de se projeter dans son futur volume.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle simulée.

Formalisation et présentation à l'oral d'un avant-projet sommaire (APS) :

- Plan d'agencement colorimétrique, renseigné et normalisé
- Planche de synthèse des revêtements de sols, murs et plafonds
- DQE des revêtements, sols, murs et plafonds
- DQE du mobilier
- Carnets de détails.

RNCP38522BC03 — Développer la conception technique du projet d'architecture d'intérieur.

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les plans structurels en gros œuvre et/ou second œuvre (liés aux murs, plafonds, planchers, cloisons...) en mobilisant ses connaissances avancées du bâtiment et en intégrant les grands principes de l'éco-conception, pour les transmettre aux entreprises exécutantes et aux administrations.

Réaliser les plans techniques liés au fonctionnement et à l'exploitation des bâtiments (fluides, sécurité des biens et des personnes, façade/enseigne...), en préconisant des matériaux respectueux des enjeux écologiques et favorisant la sobriété énergétique, et en tenant compte, le cas échéant, des normes liées à l'accessibilité, pour les transmettre aux entreprises exécutantes et aux administrations.

Mobiliser des outils digitaux spécialisés en modélisation des informations du bâtiment pour réaliser l'ensemble des maquettes numériques du projet.

Compléter, le cas échéant, les documents administratifs et réglementaires pour la réalisation des travaux envisagés.

Élaborer un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), regroupant le Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Cahier de Clauses Techniques et Particulières (CCTP) pour établir et valider l'enveloppe budgétaire « travaux » du projet.

Élaborer le Contrat de Mission pour établir et valider l'enveloppe budgétaire « assistance à maîtrise d'œuvre » du projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle simulée.

Formalisation et présentation à l'oral d'un avant-projet détaillé (APD) :

- Plans structurels en gros œuvre et/ou second œuvre
- Plans et coupe(s)/élévation(s) techniques de plomberie, de ventilation/ chauffage/ climatisation...
- Maquettes digitales de ces plans techniques
- Documents administratifs et/ou réglementaires, le cas échéant
- Dossier de consultation des entreprises (DCE).

RNCP38522BC04 — Manager et piloter un projet d'architecture d'intérieur.

LISTE DE COMPÉTENCES

Constituer une équipe pluridisciplinaire et déterminer les rôles et missions de chacun en tenant compte des situations éventuelles de handicap, pour réunir toutes les compétences nécessaires à la réalisation du projet d'architecture d'intérieur.

Superviser la réalisation des missions de chacun et partager l'avancement du projet auprès de toute l'équipe pour garantir une communication fluide, régulière et favoriser les performances collectives.

Sélectionner les prestataires compétents, parmi son réseau professionnel et en fonction du DCE établi, et leur transmettre des directives claires, pour garantir le bon déroulement du projet dans le respect des délais impartis et des règles de sécurité.

Piloter des réunions régulières avec l'ensemble des prestataires pour rendre compte de la bonne exécution des travaux et prévenir les conflits éventuels.

Réceptionner les travaux réalisés pour valider leur conformité réglementaire et contractuelle, en listant les réserves éventuelles ainsi que les dispositifs à mettre en place pour les lever.

Déterminer et effectuer les demandes d'autorisation réglementaires requises le cas échéant pour assurer la conduite du projet dans le respect de la législation en vigueur et garantir la sécurité des hommes qui travaillent sur les

chantiers.

Se munir de la protection juridique adaptée pour pouvoir prévenir les risques éventuels liés à la réalisation du projet.
Garantir l'équilibre des coûts liés au projet dans une démarche RSE afin de pouvoir investir dans les moyens matériels et techniques nécessaires au projet et d'assurer la rentabilité de son activité sur le long terme.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle simulée.

Formalisation d'un dossier de management , d'un dossier de suivi de chantier et d'un dossier de gestion administrative.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'Architecte d'intérieur peut exercer son métier dans :

- Le résidentiel : rénovations d'appartements ou de maisons pour des particuliers, agrandissements ou constructions de maisons pour des particuliers
- Le tertiaire : bureaux, restaurants d'entreprise, écoles, hôtels, musées...
- Le design retail : magasins, espaces de services et de vente

Il exerce principalement dans des cabinets ou agences :

- Cabinets d'architecte, d'architecte intérieur
- Agences de communication visuelle
- Bureaux d'études et d'ingénierie d'entreprise ou d'administration
- Bureaux de style, cabinets de tendances

On le trouve également parfois au sein de :

- Entreprises de promotion immobilière habitations ou grande distribution.
- Entreprises de la grande distribution et mass market (service architecture d'intérieur, design global)
- Sociétés de maîtrise d'œuvre

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Architecte d'intérieur, salarié dans une entreprise/un bureau d'études/ un cabinet d'architecte
- Architecte d'intérieur, exerçant en qualité d'indépendant.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'Architecte d'intérieur n'est pas réglementé.

Selon les articles 1792 à 1792-2 du Code Civil, l'Architecte d'intérieur est toutefois responsable de plein droit envers le maître d'ouvrage. Il doit donc souscrire à une assurance couvrant les risques relevant de la garantie décennale.

CREAD reste également attentive à expliciter les aspects réglementaires (normes électriques à appliquer par les fournisseurs en électricité, protection des biens et des personnes, normes d'accessibilité, respect du cadre concernant l'élimination des déchets...) et les normes environnementales en vigueur (RE2020) auprès de l'ensemble des candidats à la certification.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %

Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Par la voie de la formation initiale - apprentissage = être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 6

Par la voie de la formation professionnelle (hors VAE) = justifier d'une expérience professionnelle ou d'une formation récente dans la décoration, l'aménagement intérieur ou la construction.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Le candidat doit obtenir la totalité des crédits ECTS associés au parcours de formation initiale ou professionnelle visant la certification Architecte d'intérieur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- 4 professionnels qualifiés et expérimentés du secteur de l'architecture d'intérieur, externes à l'organisme certificateur
- 2 représentants de l'organisme certificateur.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 076 €
Selon la branche	7 000 € – 10 266 €

Prise en charge	Branches concernées
10 076 €	Valeur par défaut · 202 branches
10 266 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEFP de l'enseignement privé indépendant, CPNEFP des commerces de gros
7 000 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil, CPNEFP de la branche des entreprises d'architecture, CPNEFP de la métallurgie
8 696 €	CPNEFP des jardineries et graineteries, CPNEFP du Négoce de l'ameublement
8 775 €	CPNEFP de la branche des entreprises du bureau et du numérique (commerces et services)
8 701 €	CPNE FP Branche des magasins du Bricolage
8 397 €	CPNEFP Branche du Commerce de Détail Non Alimentaire

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2028
Date de dernière délivrance possible	21/12/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	108	4	87 %	—
2021	96	3	87 %	83 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP17823

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP17823, RNCP37648

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

[https://www.cread.fr/formation-architecture-interieure/annee-5 \(FI\)](https://www.cread.fr/formation-architecture-interieure/annee-5 (FI))

[https://www.cread.fr/pro/formation-professionnelle/formation-architecture-interieur \(FC\)](https://www.cread.fr/pro/formation-professionnelle/formation-architecture-interieur (FC))

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38522/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	13
Parcours menés à terme	12
Taux d'achèvement	92 %
Période	09/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	14
Montant total engagé	185 850 €
Coût moyen par dossier	13 275 €
Durée moyenne	1056 h
Période	03/2024 – 09/2025
Reste à charge titulaire	71 %
France compétences	19 %
France Travail	6 %
Entreprise	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.